**7,5 MILLIONS D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES POUR ACCÉLÉRER L'ÉLIMINATION DE L'AMIANTE DANS LES ÉCOLES**

Le Gouvernement flamand travaille sur un plan d'approche conséquent pour éliminer systématiquement l'amiante présente dans les écoles, et libère quelque 7.5 millions d'euros supplémentaires à cette fin.

Le Gouvernement flamand libère 7,5 millions d'euros supplémentaires pour accélerer l'élimination de l'amiante dans les écoles. Les ministres flamands en charge de l'Enseignement Hilde Crevits et de l'Environnement Joke Schauvliege collaborent étroitement dans cette optique. On estime à environ 3.7 millions de tonnes la quantité de matériaux contenant de l'amiante en circulation en Flandre. Pour les écoles, on parle de 15 000 tonnes. Il n'y a pas de danger urgent en matière de santé. L'OVAM finalise actuellement une étude d'inventaire, dans le cadre d'un projet pilote, qui répertorie la présence d'amiante dans 300 écoles (réparties dans tous les réseaux d'enseignement). Des conventions sont également conclues entre l'OVAM, l'enseignement communautaire (GO!) et l'Agence flamande pour l'infrastructure dans l'Enseignement (AGION) avec, à la clé, un plan d'approche concret pour l'élimination de l'amiante dans les écoles.

Dans la politique de suppression progressive de l'amiante du Gouvernement flamand, la priorité est donnée aux lieux les plus à risques contenant de l'amiante et à la protection des groupes les plus vulnérables. C'est la raison pour laquelle les écoles sont des groupes cibles prioritaires.